



Règlement des courses du 8 mai 2025

◆ Présentation

Le Trail des Troglodytes est une manifestation sportive de courses nature (sur sentiers et chemins) organisée par le Basket Club de Châteauneuf-sur-Isère. Cette manifestation a pour vocation de créer un moment de convivialité et de lien entre tous et de soutenir l'ADAPEI.

L'épreuve se déroulera le jeudi 8 mai 2025. Elle comporte :

- Trail de 15 km – 550 m D+ - départ 9h30 – chronométrée – départ groupé
- Trail de 10 km – 200 m D+ - départ 10h30 – chronométrée – départ groupé
- Relais 5 + 10 km – 350 m D+
- Marche de 9 km – 190 m D+ - départ 9h30 – *un mineur ne peut pas participer seul à la marche*
- Des courses enfants – départs 9h30

◆ Conditions de participation

100m de D+ étant comptabilisé comme un 1km, les courses seront ouvertes aux catégories suivantes :

- Le **Trail 10km** est ouvert à partir de la catégorie cadet (années 2008-2009)
- Le **Trail 15km** est ouvert à partir de la catégorie junior (années 2006-2007)
- Le **Relais 5 et 10 km** est ouvert à partir de la catégorie cadet (années 2008-2009)

Les inscriptions ne seront validées que si elles sont accompagnées :

a) pour les licenciés : d'une photocopie de leur licence sportive FFathlétisme (le numéro ne suffit pas) ou du Pass J'aime courir en cours de validité (saison 2024/2025).

b) pour les non licenciés : le PPS (Parcours Prévention Santé) à télécharger pour les majeurs sur le site <https://pps.athle.fr>

Le PPS ou la licence seront téléchargés lors de l'inscription en ligne.

Le PPS concerne le Trail de 10km, le Trail de 15km et le relais 5 + 10 km.

Pour les courses enfants ainsi que les mineurs participant au trail (le questionnaire de santé ainsi que l'autorisation parentale doivent être téléchargés, signés et déposés sur la plateforme d'inscriptions).

Pour la marche, il n'y a pas de limite d'âge et le PPS n'est pas nécessaire.

Pour les mineurs participant à la marche une autorisation parentale est nécessaire.

Le remboursement ne sera pas possible si le coureur ou le marcheur ne souhaite plus participer à l'évènement.

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Les courses enfants :

- 900 m (années 2016 à 2018)
- 1300 m (années 2014 à 2015)
- 2500 m (années 2010 à 2013)

◆ Inscription et droit d'engagement

- Marche de 9 km – 6 euros
- Trail de 10km – 10 euros
- Trail de 15km – 16 euros
- Relais 5 +10 km – 18 euros
- Courses enfants – 3 euros

Pour les trails 10km, 15km ainsi que le relais, à partir du 1^{er} avril augmentation du tarif de 2 euros.

Les inscriptions se feront uniquement sur le site internet www.chronospheres.fr jusqu'au 7 mai 2025.

Les inscriptions sur place le 8 mai seront majorées de 2 euros.

◆ Remise des dossards

Le retrait des dossards se fera de préférence le **mercredi 7 mai de 17h à 19h au gymnase de Châteauneuf sur Isère** ou le **jeudi 8 mai 8h à 10h**. L'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas de non retrait des dossards sur les plages horaires indiquées.

Le dossard sera remis au coureur si et seulement si il dispose de sa pièce d'identité ou de son QR code.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible pendant la totalité de la course.

◆ Arrivée et récompenses

Les récompenses seront limitées aux :

- 3 premiers hommes du trail 15 km et 3 premières femmes du trail 15 km.
- 3 premiers hommes du trail 10 km et 3 premières femmes du trail 10 km.
- 1 premier duo du relais 5 + 10 km hommes, femmes et mixtes

La remise des prix aura lieu à 12h.

◆ Matériel obligatoire

Le téléphone portable est recommandé.

Les concurrents devront avoir en leur possession leur propre gourde afin d'être autonome et de manière à être servi au ravitaillement.

Il n'y aura pas de verres au ravitaillement.

◆ Sanitaires

Des toilettes seront à disposition sur le site principal (départ/arrivée).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

◆ Signalisation et balisage

Le balisage sera assuré par des panneaux et de la rubalise.

Sur les portions ouvertes à la circulation, le concurrent devra se conformer au code de la route.

Pour les coureurs, des signaleurs seront aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files, en lien avec le PC course, seront présents pour sécuriser la course.

Pour les marcheurs, le parcours sera fléché : ils seront en autonomie, il n'y aura pas de signaleurs.

◆ Sécurité

La protection civile sera présente pour assurer les secours de première urgence, avec véhicule et liaison avec un Centre Hospitalier. Un médecin sera également présent sur le site principal (départ/arrivée) au-delà de 500 participants.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC sécurité (le numéro d'urgence figurera sur le dossard)
- en demandant à un autre coureur ou à un signaleur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours et l'organisation de la course.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

Chaque signaleur et serre file dispose d'un téléphone portable en lien avec le PC course/sécurité/secours.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer, par tout moyen à leur convenance, les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Sécurité, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgence seulement ») 112.

Les animaux ne sont pas admis sur les parcours.

◆ Ravitaillements

Un poste de ravitaillement sera situé au km 6,5 pour le trail de 15km, au km 4,5 pour le trail de 10km. Il n'y aura pas de ravito en cours de parcours pour le 5km du relais.

A l'arrivée, un ravitaillement sera proposé.

Le coureur devra avoir en sa possession sa propre gourde pour pouvoir être servi au ravitaillement.

◆ Abandons

Dans le cas d'un abandon le coureur devra se manifester auprès de l'organisation par téléphone auprès du PC course ou auprès du serre file ou d'un signaleur dès l'abandon de la course.

Les marcheurs devront contacter le PC course en cas d'abandon.

◆ **Modification du parcours et annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de condition météo trop défavorable (importantes quantités de pluie, forts risques orageux...) ou d'évènements indépendants de la volonté de l'organisation de la course, le départ peut être reporté, voire la course annulée.

En cas d'annulation de la course, il n'est pas prévu de remboursement des participants.

◆ **Pénalité et disqualification**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Non-respect du règlement de la course
- Falsification de dossard
- Absence de dossard
- Pollution ou dégradation des sites traversés
- Manque de respect auprès du public ou des membres de l'organisation
- Triche après décision du Directeur de course sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction
- Disqualification des participants qui, malgré nos consignes, nuiraient aux autres et à la nature en dégradant ou polluant le parcours (nous vous demandons une attention toute particulière pour vos emballages de gels et barres énergétiques).

◆ **Droit à l'image**

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

◆ **Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

◆ **Éthique de course**

La course traverse une zone Natura 2000 riche en biodiversité. Le coureur/marcheur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés au poste de ravitaillement et à l'arrivée.

Sur certaines portions des courses, le parcours traverse des habitats naturels sensibles notamment à cette période avec présence d'espèces rares et protégées de végétaux et d'insectes. Les participants ainsi que le public doivent rester sur les sentiers afin de limiter le piétinement.

◆ **Assurances**

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement.

◆Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve, le présent règlement et l'éthique de la course. Il s'engage à suivre le parcours prévu.

Le parcours a été tracé en partie sur des propriétés privées avec un droit de passage exclusif le jour de la course soit le jeudi 8 mai 2025 à ce titre nous demandons le plus grand respect des lieux parcourus.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'organisation jusqu'au 7 mai 2025. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve.

Les organisateurs du Trail des Troglodytes